



L'INDISPENSABLE SOUTIEN DE LA FRANCE AU PEUPLE CUBAIN

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Caraïbes à Cuba (La Havane et Cienfuegos)

Du 21 au 26 juin 2022

Une délégation du groupe d'amitié France-Caraïbes s'est rendue à Cuba, du 21 au 26 juin. Elle était conduite par Mme Hélène Conway-Mouret, présidente, accompagnée de Mme Micheline Jacques, vice-présidente déléguée aux relations de voisinage avec les collectivités d'outre-mer, de Mme Michelle Gréaume, vice-présidente du groupe d'amitié et de Mme Catherine Conconne, membre du Bureau du groupe d'amitié.

Invitées par l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, les sénatrices ont pu s'entretenir avec son président, M. Esteban Lazo Hernandez. Elles ont aussi rencontré le vice-ministre des affaires étrangères, M. Elio Rodriguez Perdomo, et ont échangé avec le ministère des sciences et de la technologie à propos du programme cubain de lutte contre le changement climatique « *Tarea Vida* ». Elles ont rencontré des conseillers des Français de l'étranger et des chefs d'entreprises français. Elles ont été reçues par le directeur de l'Alliance française de Cuba.



De gauche à droite : Mmes Micheline Jacques et Hélène Conway-Mouret, M. Esteban Lazo Hernandez, et Mmes Michelle Gréaume et Catherine Conconne

À Cienfuegos, elles ont été reçues par les autorités de la province et ont pu prendre connaissance des projets mis en œuvre localement par l'Agence française de développement (AFD).

Lors de toutes ces rencontres, la délégation a pu constater avec peine la souffrance du peuple cubain, mais aussi l'importance du soutien de la France.

I.- La souffrance d'un peuple

L'embargo commercial américain qui frappe Cuba depuis 1962 a laissé de lourds stigmates, auxquels s'ajoutent l'absence de réformes structurelles et les effets de la crise sanitaire.

A – Un embargo américain aux conséquences dramatiques

Sous le mandat du président américain Donald Trump, plusieurs mesures de sanctions additionnelles et de renforcement des dispositions de l'embargo de 1962 ont été prises, dont l'activation en mai 2019 du titre III de la loi Helms-Burton (jusqu'alors suspendu depuis son adoption en 1996) et la réinscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme en 2021.

L'activation de la loi précitée ouvre la voie à des poursuites judiciaires devant les tribunaux américains, par des ressortissants des États-Unis, contre toute personne physique ou morale associée à une opération en lien avec des biens nationalisés par le régime castriste depuis 1959.

La France et l'Union européenne s'opposent à ces sanctions, dont la portée extraterritoriale est contraire au droit international.

Toutefois, certains acteurs économiques et financiers français intègrent ces contraintes

dans leurs décisions et se sont retirés de Cuba.

La nouvelle administration américaine n'a pris, sauf très récemment, aucune mesure pour revenir sur le renforcement des sanctions du précédent gouvernement. Ainsi, la loi Helms-Burton est toujours en vigueur. En outre, le président américain Joe Biden a signé, le 14 septembre 2021, la prolongation du « *Trading with the Enemy Act* », qui contribue à restreindre le commerce entre les entités américaines et cubaines.

Pour certains, cette décision a été prise pour sanctionner Cuba des relations étroites qu'elle entretient avec le Venezuela.

Le 16 mai 2022, le gouvernement Biden a annoncé une série de mesures qui assouplissent, à la marge, les sanctions contre Cuba. Les transferts de fonds vers Cuba sont ainsi facilités tandis que les vols entre les États-Unis et Cuba sont rétablis.



De gauche à droite : M. Patrice Paoli, ambassadeur de France, Mmes Micheline Jacques et Hélène Conway-Mouret, M. Elio Rodriguez Perdomo, et Mmes Michelle Gréaume et Catherine Conconne

B – Des réformes restant insuffisantes

Cuba doit toujours faire face aux conséquences des sous-investissements chroniques dans les secteurs clés de son économie, comme la production agricole (sucre, tabac ...) ou électrique (pannes régulières dans les centrales électriques, entraînant le recours à des solutions d'urgence onéreuses, ainsi que des coupures d'électricité de plus de 10 heures par jour dans les foyers).

Face à la gravité de la situation, les autorités cubaines ont mis en place des réformes structurelles : unification monétaire (disparition du peso cubain convertible), hausse généralisée des salaires et des prix fixés par l'État à partir du 1^{er} janvier 2021, qui ont

régénéré une très forte inflation (estimée à plus de 700 % en 2021). Outre le phénomène inflationniste, qui a augmenté considérablement les coûts de production pour les entreprises étatiques, le taux de change a été dévalué de 96 %, ce qui a eu pour corollaire l'accroissement du prix des produits importés.

La politique budgétaire du pays, remodelée pour financer les augmentations de salaire et les dépenses liées à la pandémie, apparaît insoutenable sur le long-terme, le déficit public structurel (7 % en moyenne sur les 10 années précédant la pandémie) atteignant désormais des niveaux très élevés (20 % du PIB en 2020, 18,5 % en 2021)

L'économie cubaine étant coupée des marchés financiers internationaux depuis son défaut souverain de 1986, ses capacités de financement sont très réduites : le pays est obligé de prioriser ses dépenses d'importation par type de bien.

Les créances auprès d'acteurs privés étrangers n'ont cessé d'augmenter depuis les années 1990 pour atteindre près de 38 % du PIB. Ainsi, l'État et les entreprises publiques cubaines présentent des retards de paiement à l'égard d'une majorité de leurs fournisseurs et des entreprises étrangères ayant une activité sur l'île, ce qui explique le désengagement progressif d'une partie des acteurs économiques internationaux présents à Cuba.

En raison de pénuries constantes, certains produits, notamment de première nécessité, ne sont disponibles que sur le marché informel, à des prix largement supérieurs.

La baisse du pouvoir d'achat est, avec l'aggravation des conditions de vie, à l'origine du mécontentement de la population, qui s'est exprimé de manière inédite lors des mouvements sociaux de juillet 2021.

Certes, l'État a tenté de mettre en place des mesures d'urgence ayant vocation à réduire les pénuries et limiter le mécontentement de la population. Les difficultés alimentaires étant omniprésentes, le gouvernement mise par ailleurs sur le développement du système agricole et a créé un fonds agricole pour le développement de projets de production alimentaire.

Enfin, le gouvernement a pris des mesures de libéralisation partielle de l'économie, qui visent à favoriser le développement de nouvelles activités privées (dont la création d'un statut de PME). Celui-ci a commencé dans des secteurs définis comme prioritaires (production alimentaire, développement local, économie circulaire), avec des effectifs pouvant atteindre jusqu'à 100 employés.

Un nouveau code de la famille a par ailleurs été adopté par referendum, incluant notamment le mariage homosexuel et la gestation pour autrui.

Les motifs de mécontentement n'ont pas pour autant disparu. Le répit dont profite actuellement le régime pourrait donc être de courte durée, les mesures consenties pour soulager la population étant loin d'être suffisantes.

Les procès de plus de 700 manifestants se poursuivent. Des peines disproportionnées allant jusqu'à 30 ans de prison sont prononcées et les accusations de procès inéquitables et arbitraires, et de conditions de détention indignes, se multiplient.

C- L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19

En raison de la pandémie, Cuba a fermé ses portes aux touristes (environ 300 000 attendus en 2021, contre plus de 4 millions en 2019), qui constituent l'une de ses principales sources de devises.

Les importations ont été réduites au minimum, se contractant de 24 % entre 2019 et 2020, ce qui s'est traduit par des ruptures d'approvisionnement et des pénuries.

Dans l'objectif de faciliter le retour des devises, les autorités ont annoncé la réouverture du pays au tourisme à partir de la mi-novembre 2021, en dépit d'une situation épidémique encore inquiétante. La justification officielle en est le fort taux de vaccination de la population (près de 90 %).

Le maintien des sanctions américaines, les défaillances du système cubain puis la pandémie de Covid-19 ont fortement aggravé la crise économique et sociale dans laquelle Cuba est engeulée.

II.- Un soutien substantiel de la part de la France



Les drapeaux cubain et français

Chaque année depuis 1991, Paris vote à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la résolution demandant la levée de l'embargo américain pesant sur Cuba depuis 1962.

La France et Cuba ont tissé, tout au long de leur histoire commune, des relations d'amitié et de coopération, qui ont été relancées depuis 2012 par des rencontres politiques au plus haut niveau. La visite du président de la République François Hollande à Cuba en mai 2015 et la visite du président cubain Raul Castro à Paris en février 2016 ont permis d'impulser une nouvelle dynamique.

A – Une coopération dans les domaines culturel, scientifique et technique

Une déclaration conjointe sur la reprise de la coopération bilatérale a été signée à La Havane dès le 30 novembre 2010. Les principaux axes en sont :

- l'enseignement et la diffusion de la langue française, qui s'appuient principalement sur les deux Alliances françaises (à la Havane et à Santiago). Seuls centres culturels étrangers autorisés dans le pays, ils sont particulièrement fréquentés, comme la délégation a pu le constater lors de la visite de celle de la Havane, même si son fonctionnement a été très affecté par la crise de la Covid-19 ;
- les formations supérieures et la recherche, dont les secteurs des biotechnologies, de l'agronomie, de l'environnement, de la médecine et de l'ingénierie ;
- la coopération artistique et culturelle, avec notamment le festival annuel de cinéma français et le « mois de la culture française ».

Il faut par ailleurs souligner la coopération de Cuba avec les territoires voisins des Caraïbes, et en particulier les collectivités françaises. Ainsi, en matière de coopération médicale, des médecins cubains ont été accueillis à la Martinique à l'été 2020 en pleine crise sanitaire. Des projets de déploiement de médecins cubains dans ces territoires sont à l'étude, visant à remédier au déficit de professionnels dans certaines zones. La délégation a suggéré que ce type de dispositif soit étendu à d'autres secteurs, comme l'enseignement.

B – Une présence française visible dans les secteurs clés de l'économie cubaine

Une « feuille de route économique conjointe bilatérale » a été conclue en 2016, afin d'accroître les échanges économiques entre la France et Cuba dans les secteurs clés de l'économie cubaine.

À ce jour, une quarantaine d'entreprises françaises sont actives à Cuba, dont trois coentreprises (*joint-ventures*) sous forme de sociétés mixtes avec l'État cubain (Pernod Ricard, Bouygues, Nokia France). La majorité des entreprises est installée dans le pays à travers des succursales ou des bureaux de représentation.

Les principaux secteurs de l'économie cubaine sont couverts : le bâtiment et les travaux publics, l'agroalimentaire, le transport, les télécommunications, la santé et le tourisme.

Outre le comité cubain des conseillers du commerce extérieur de la France, le réseau est constitué au sein de l'association des entreprises françaises à Cuba. Le service économique de l'ambassade accompagne au quotidien les entrepreneurs français.

La délégation a rencontré certains de ces chefs d'entreprises, qui se sont confiés sur les difficultés qu'ils rencontrent en raison des sanctions économiques infligées à Cuba.

C – Une présence active de l'Agence française de développement (AFD)

Ouverte en 2016 à la Havane, l'AFD a financé des projets pour plus de 230 milliards d'euros, essentiellement sous forme de prêts souverains, dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, des infrastructures, de l'eau, de l'environnement, des énergies renouvelables et des transports. Elle dispose d'une équipe composée de cinq personnes.

La délégation a pu prendre connaissance des projets mis en œuvre localement par l'AFD à Cienfuegos.

Le projet soutenu par l'AFD répond aux priorités définies par la feuille de route économique qui cadre les interventions de l'Agence à Cuba et qui mentionne notamment les secteurs prioritaires suivants : l'agriculture et les industries agroalimentaires, le développement urbain, le tourisme durable et les énergies renouvelables.

Le montant du prêt de l'AFD est de 25 millions d'euros.

* * *

La situation politique, économique et sociale de Cuba est extrêmement difficile. Si la question des droits de l'homme ne doit pas être éludée, la délégation reste persuadée que l'embargo doit être levé et que la France doit maintenir son soutien au peuple cubain.

Composition de la délégation

			
<p>Mme Hélène CONWAY-MOURET Présidente du groupe d'amitié Sénatrice représentant les Français établis hors de France (Socialiste, Écologiste et Républicain)</p>	<p>Mme Micheline JACQUES Vice-présidente du groupe d'amitié Sénatrice de Saint-Barthélemy (Les Républicains)</p>	<p>Mme Michelle GRÉAUME Vice-présidente du groupe d'amitié Sénatrice du Nord (communiste républicain citoyen et écologiste)</p>	<p>Mme Catherine CONCONNE Secrétaire du groupe d'amitié Sénatrice de la Martinique (Socialiste, Écologiste et Républicain)</p>
<p>Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_642.html</p>			